

= BARREAU DE TOULOUSE =

ÉLOGE D'ÉTIENNE TOURNIER

Discours prononcé le 7 Janvier 1934,
à la Séance solennelle de Rentrée de
la Conférence des Avocats stagiaires

par

HENRI TIMBAL

Docteur en Droit,
Juge suppléant au Tribunal de Pont-L'Evêque
Lauréat de la Conférence
(Prix Laumond-Peyronnet)

Toulouse, Imprimerie Fournié, 39 à 43, rue Constantine - 1934



MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT¹,
MONSIEUR LE BATONNIER²,
MESSIEURS,

De tout temps, autrefois comme aujourd'hui, les membres du Barreau furent étroitement mêlés à la vie du Pays et de la Cité. Ce n'est pas un des moindres mérites de la profession d'avocat, de la formation qui en est le prélude, de la culture qui en est le résultat, que de permettre cette participation à toutes les formes de l'activité humaine, et spécialement à l'activité politique.

Nous ne pouvions mieux faire, nous semble-t-il, que de choisir pour notre éloge un de ces avocats politiques, aussi ardents dans leur vie publique que dans leur vie professionnelle, à la fois gardiens des saines traditions et ouverts à l'idée de progrès.

Parmi eux, une figure se détache, particulièrement

1. M. LOUP.
2. M^r ARNAL.

intéressante, particulièrement attachante, celle de M^e Etienne Tournier. Intéressante par le rôle important que les circonstances l'ont amené à jouer à une époque troublée de notre Histoire, celle des guerres de Religion. Attachante par la noblesse de ses sentiments et les vicissitudes qu'il dût traverser.

En parlant d'Etienne Tournier, nous entreprenons une œuvre de réparation, nous proposant de rendre à ce confrère la place qu'il mérite et qui ne lui a pas été accordée. Certes, la nature humaine a ses faiblesses et Tournier, plus qu'un autre peut-être, en subit le joug. Mais que ses erreurs pèsent peu au regard des belles qualités qui l'animèrent, de l'idéal qu'il ne cessa de poursuivre! Ces qualités, cet idéal nous autorisent — vous en conviendrez sans aucun doute — à retracer la vie d'Etienne Tournier et à placer votre confrère aux premiers rangs du Barreau toulousain.

Les origines d'Etienne Tournier demeurent assez incertaines, les chroniques du temps observant sur ce point un silence à peu près complet.

Nous ignorons la date exacte de sa naissance, qui se place, selon toutes vraisemblances, vers le milieu du xvi^e siècle.

Quelle était la profession de son père? Les annalistes ne nous le disent pas. On sait toutefois que Tournier appartenait à une des familles les plus distinguées

de la ville, qui a compté de nombreux officiers du Parlement et mérité à maintes reprises l'honneur du Capitoulat.

Bertrand Tournier, le plus ancien de ses aïeux qui nous soit connu, est capitoul en 1342 et 1347 ; Gaillard Tournier, en 1361 et 1376 ; Guillaume Tournier, en 1383.

Antoine Tournier est procureur au Parlement et capitoul à trois reprises différentes : 1553, 1554 et 1557.

L'arrière-grand-père d'Etienne Tournier fut président à mortier : En 1524, il fut même présenté par son Ordre pour la fonction, alors vacante, de Premier Président.

Ainsi notre héros fait son entrée dans ce monde, précédé d'une ascendance particulièrement bien née, et l'exemple de ses ancêtres le désigne pour les premières charges d'administration et de judicature.

Il habitait rue du Coural — actuellement rue Espinasse — dans une maison qu'avait édifiée son oncle, le procureur Antoine Tournier.

De cette maison, il ne reste plus aujourd'hui qu'un dessus de porte et une fenêtre à meneau dans la cour de l'immeuble portant le n° 4 de l'actuelle rue Espinasse.

Cet élégant linteau porte le blason du capitoul Tour-

nier, soutenu par deux angelets de pur style renaissance. Les armes sont « d'or à l'étourneau de sable posé sur une demi-roue, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or » : Armes parlantes, puisqu'elles portent un étourneau et une demi-roue (tour n'y est). A droite et à gauche, dans de gracieux cartouches, on lit deux inscriptions stoïciennes : *Vivit post funera virtus* et *Nosce te ipsum*.

Après de solides études dans quelque école de notre ville, dont le nom ne nous a pas été conservé, Tournier compte parmi les plus brillants étudiants de la Faculté de droit, déjà florissante à son époque; et, ses grades universitaires une fois acquis, il prête devant le Parlement le serment d'avocat.

Mais le destin ne lui permit pas de s'adonner définitivement et exclusivement à l'exercice de la profession qu'il avait choisie. Très vite, sa renommée avait dépassé les portes du Palais, et il s'était imposé à l'attention de ses concitoyens, dont il avait su gagner l'estime. Aussi, tout jeune encore, fût-il appelé par eux à l'honneur du Capitoulat.

Au mois de mars 1586, un capitoul en exercice, Sanson de Lacroix, vient à décéder, et il faut pourvoir à son remplacement. Suivant la coutume, les Capitouls en charge proposent au choix du Parlement une liste de trois sujets aptes à exercer la fonction vacante. Le

Parlement désigne M^e Etienne Tournier qu'il avait apprécié à la barre.

Avec son entrée au Capitoulat, l'année 1586 marque pour lui l'éveil d'une activité politique qui ne va cesser de croître. Ce qui est remarquable, c'est qu'il doit sa situation prépondérante au Parlement, avec lequel il sera en lutte ouverte quelques années plus tard. Mais n'anticipons pas.

Pour l'instant il remplit, avec une conscience et un dévouement exemplaires, les devoirs de sa charge, et conquiert l'estime et la sympathie de ses concitoyens. Il n'oublie pas cependant les droits que lui confère sa qualité; il entend les faire respecter strictement, même par ses collègues, les capitouls, même par ses confrères, les avocats; et c'est ainsi que, le 11 décembre 1586, le Parlement est amené à rendre un arrêt « portant règlement des contestations survenues entre les sieurs Guillaume Ortolan de Laroque, avocat, et Etienne Tournier, avocat, tous deux capitouls, à propos de la préséance ».

Deux ans plus tard, en 1588, Tournier va franchir d'une étape plusieurs degrés de la renommée; il est choisi pour représenter la Ville de Toulouse aux Etats-Généraux, convoqués à Blois par Henri III.

Dans une première réunion tenue en septembre, à Saint-Sulpice-sur-Tarn, la Sénéchaussée de Toulouse

avait désigné des députés modérés : pour l'Ordre du Clergé, Horace de Biragne, évêque de Lavaur; pour l'Ordre de la Noblesse, Cornusson, sénéchal de Toulouse et bras droit du maréchal de Joyeuse; pour le Tiers-Etat, Pierre Rahou, capitoul. En outre, la Ville de Toulouse, qui avait le privilège d'envoyer un député particulier aux Etats, avait choisi Vignals, avocat au Parlement et ancien capitoul.

Mais ces choix déplaisaient aux ligueurs, qui provoquèrent une seconde réunion. Au cours de celle-ci, l'évêque de Lavaur et Vignals furent révoqués et remplacés par l'évêque de Comminges et par Etienne Tournier.

La Ligue n'avait pas à Toulouse de partisans plus chauds et plus convaincus!

Etrange figure que celle d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges! Fils naturel de Louis de Saint-Gelais, ambassadeur de France, il avait succédé à Bertrand de Goth, le pape Clément V, et à Charles de Bourbon, frère naturel d'Henri IV, sur le siège illustre de Saint-Bertrand. Ligueur très ardent, on le voyait toujours au premier rang, portant casque et pertuisane, dans les troubles et les batailles des rues. Il était un de ces prélats batailleurs dont on a pu dire avec raison « que la soutane ne tenait qu'à un bouton, et qui étaient toujours prêts à troquer la vêtue épiscopale

contre la cuirasse ou la cotte de mailles, la mitre contre le casque, la crosse contre l'épée ».

Tournier et Saint-Gelais s'entendaient à merveille sur les idées à faire triompher et sur les procédés à employer. A leur départ, ils reçurent le mandat impératif de se montrer intransigeants sur la question religieuse et de suivre les Guise plutôt que le roi.

Au cours de leurs premières séances, les Etats paraissaient très favorables à la Ligue, et Henri III lui-même semblait s'y rallier. Mais tout changea brusquement avec l'exécution des Guise, les 24 et 25 décembre 1588.

Les députés, qui s'étaient montrés ligueurs les plus acharnés, s'enfuirent précipitamment, et, menacés d'arrestation, regagnent leurs provinces par des chemins détournés. De ce nombre sont Tournier et Saint-Gelais.

En France, la nouvelle de la mort du duc de Guise s'est répandue comme une traînée de poudre. Paris s'insurge ouvertement. Partout les ligueurs courent aux armes et défient l'autorité de leur souverain. Le duc de Mayenne, frère du Balafre, le remplace à la tête de la Ligue, et relève le titre de lieutenant-général du royaume.

A Toulouse, dès le 3 janvier 1589, la ville se soulève de toutes parts. Les capitouls, les magistrats, le clergé ne sont pas les derniers à se jeter dans la voie

de la rébellion. Notre ville est devenue la capitale délirante de la Ligue dans le Midi. Ce ne sont que murmures et attroupements dans les rues. Les prédicateurs, dont les noms nous sont connus (Odard Molé et Clément Dupuy, jésuites; Doïard, curé de Cugnaux; François Richard, dit « Le Roquet », provincial des Minimes), tonnent dans les églises et excitent le peuple; ils accordent au duc de Guise la gloire du martyr, et infligent au roi les blâmes sévères que méritent les tyrans; ils annoncent la prochaine disparition de la religion en France « après que la colonne de la foi qui en était l'unique soutien a été abattue ».

Le 7 janvier, Cornusson, sénéchal de Toulouse et député aux Etats-Généraux, se présente aux portes de la ville; mais il s'en voit refuser l'entrée, parce qu'il est porteur des ordres du roi.

Un Conseil extraordinaire est alors nommé : c'est le Conseil des Dix-huit, créé à l'imitation du Conseil des Seize, de Paris. Six de ses membres, appartenant au clergé, sont groupés sous la direction de Daffis, archiprêtre de la cathédrale. Les six membres choisis parmi les officiers du Parlement ont à leur tête le président de Paulo; ce sont les conseillers de Gargas, d'Assézat, Vignaux, Vézian et une sixième dont le nom n'a pas été conservé. La bourgeoisie a désigné Balanquier et Macoau, capitouls de l'année 1589; Bar-

baria et Rudelle, bourgeois ; Roux et Caulet, sieurs de La Balme, avocats et anciens capitouls.

Sur ces entrefaites, arrivent à Toulouse Tournier et Saint-Gelais, qui ont réussi à se sauver de Blois et à éviter l'arrestation en cours de route. Leur retour est un sujet de joie pour les ligueurs, qui craignaient d'avoir à déplorer leur mort, mais aussi le signal d'une nouvelle effervescence et de troubles renouvelés. Les deux rescapés de Blois, doués l'un et l'autre d'un esprit très vif et d'une chaude éloquence, refont le récit du meurtre des Guise, « des martyrs », avec force détails, et sans omettre aucune des circonstances tragiques de leur mort, ignorées jusque-là. Sous leur influence, les esprits s'échauffent encore davantage ! Tous les dimanches, on affiche aux portes des églises et dans les carrefours des libellés satyriques contre le roi et le premier président Duranti, suspect aux ligueurs.

À la fin de janvier 1589, Tournier prend la parole au Conseil extraordinaire de l'Hôtel-de-Ville. Il affirme que l'assassinat des Guise n'est que le prélude d'exécutions plus importantes par lesquelles Henri III compte anéantir la religion catholique dans le royaume. Le seul moyen de mettre un terme à ses desseins et de prévenir tous les maux qui s'annoncent, consiste à se libérer, par une déclaration publique et solennelle, de l'obéissance au souverain. Les meurtres

dont le roi s'est rendu coupable ont relevé les citoyens de leur serment de fidélité. La désobéissance est un devoir religieux, puisque le Pape a excommunié le roi comme responsable de la mort du cardinal de Guise. A la fin de son discours, avisant un portrait d'Henri III qui orne la salle, il le montre à la foule qui assiste à la séance, et s'écrie dans un élan subit de fanatique éloquence : « De même qu'anciennement à Rome on renversait des statues, de même il faut commencer par abattre le tableau de ce nouveau Néron. »

Tournier est violemment interrompu par l'avocat général Daffis, royaliste convaincu. Mais le peuple proteste vivement contre l'intervention de Daffis, et devant ses manifestations bruyantes, Duranti, qui préside, en est réduit à lever brusquement la séance.

Quelques jours après, le 27 janvier 1589, Duranti, cédant à la pression populaire, convoque le Parlement pour une séance extraordinaire qui se tiendra le même jour, à deux heures de relevée, et qui a pour objet de délibérer sur l'obéissance au roi.

Les magistrats sont divisés. Certains soutiennent la cause royale; d'autres proposent, à l'inverse, la plus grande liberté. A cet égard, le premier président Duranti est en lutte ouverte avec le président de Paulo, ligueur acharné, personnage important et redouté, à la fois homme de robe et d'épée : son blason, significatif

et quelque peu inquiétant, ne porte-t-il pas accolés un mortier de président et un glaive nu, assortis de cette devise énergique : *Ad utrumque paratus?*

Pendant le délibéré, une foule de gens armés se presse autour du château narbonnais, qui est presque en état de siège.

Comme la discussion se prolonge, Tournier, encouragé et soutenu par les acclamations populaires, pénètre à l'improviste dans la grand'chambre et somme le Parlement de prononcer sans délai la déchéance du roi.

En entendant ces paroles, et surtout en apercevant la populace qui envahit le Palais, Duranti lève précipitamment l'audience.

C'est alors un sauve-qui-peut général; les conseillers, empêtrés dans leurs robes qu'ils ne prennent pas le temps de quitter, se précipitent — nous disent les mémoires du temps — vers les issues secrètes, et se répandent dans les rues en cet appareil inusité.

Le Premier Président se retire dignement en carrosse par la rue Nazareth. Malheureusement, son cocher, qui pousse les chevaux à bride abattue, heurte un puits dans la rue de la Pomme, et une roue se brise contre la margelle. Duranti est obligé de descendre; et comme il est loin de son domicile, et qu'il craint pour sa sécurité, il se réfugie au Capitole, où il restera cinq jours; c'est là qu'il est mis en état d'arrestation par le Comité

des Dix-huit, puis transféré au couvent des Jacobins.

L'avocat général Daffis, son beau-frère, avait pu se réfugier dans sa propriété de Rangueil, d'où il surveillait les événements. De là, il écrit au maréchal de Matignon et au Premier Président du Parlement de Bordeaux, les informant de la détention de Duranti, les conjurant d'intervenir et d'envoyer d'urgence des troupes à Toulouse. En même temps, il envoie à la Cour, pour instruire le roi, Guitard Ratte, conseiller-clerc au Parlement, qui devait être plus tard évêque de Montpellier.

Malheureusement, les dépêches de Daffis sont interceptées par les ligueurs, le 7 février 1589, et remises à Tournier.

Devant la gravité des événements, celui-ci convoque une Assemblée générale. Le peuple est au comble de l'excitation; il croit à une conspiration tramée par Duranti, qui voulait livrer Toulouse aux troupes royales.

Tournier est débordé par ses partisans; une foule en délire parcourt les rues; plus de deux mille personnes accourent aux Jacobins, prêtes à tous les excès. Vous savez la suite : Le meurtre odieux de Duranti, suivi de celui de Daffis.

On a prétendu qu'Etienne Tournier avait participé activement à ces assassinats. Non; c'est là une affirma-

tion purement gratuite qui ne repose sur aucun fondement. On a conservé le nom des meneurs qui envahirent les Jacobins et participèrent ou assistèrent à la mort de Duranti ; le nom de Tournier ne figure pas sur la liste, et aucun chroniqueur n'a noté sa présence. Sans doute, par ses harangues vibrantes a-t-il puissamment contribué à soulever le peuple contre le roi. Mais nous restons convaincus qu'au vu de crimes qu'il désapprouvait, il regretta d'avoir exalté la passion d'une foule qu'il fut plus tard impuissant à calmer et à modérer.

Vers la même époque on célèbre, à la chapelle des Pénitents-Noirs, un service solennel pour les Guise, qui appartenaient à la Confrérie. Tournier est au premier rang de l'assistance. L'église est toute tendue de deuil et éclairée d'une infinité de cierges. Devant l'autel se dresse un catafalque composé de deux lits, richement parés, avec des devises et inscriptions en l'honneur des deux martyrs. A l'entrée, un tableau représente les princes renversés au pied d'une croix, le corps transpercé de poignards. Au-dessous, on lit cette curieuse poésie qui nous a été conservée :

« Nous qui, sous l'étendard de la croix adorée,
Embrassons du Sauveur les éternelles lois,
Nous pleurons, à ce jour, d'une funèbre voix.
Sacré sang guisien dont la race, tirée

Du tige plus ancien que nos princes gaulois.
Vous avez, sous l'abri de cette sainte croix,
Orné d'un écusson notre France empourprée.
Car c'est pour notre foi empreinte dans vos cœurs
Que vous avez senti les mortelles douleurs.
Armés d'une indomptée et chrétienne constance.
Heureuse et digne mort pour princes si chrétiens
Qui, étant de la foi, en France, le soutien,
Êtes mort pour la foi et le peuple de France! »

La messe est célébrée par l'évêque de Comminges,
et le provincial des Minimes, François Richard, dit
« Le Roquet », prononce l'oraison funèbre.

Au sortir de cette cérémonie, Tournier part pour
Paris, où il est député auprès du duc de Mayenne, pour
lui « faire soumission ».

La délégation comprend six membres : L'évêque de
Castres; Gilles, chanoine de Saint-Etienne; les conseil-
lers Calmels et Vignaux, Tournier et Balanquier. Tour-
nier inspire une telle confiance à ses concitoyens, que
le Corps de ville lui a laissé la liberté de désigner lui-
même « tel adjoint qu'il lui plaira pour l'accompagner
et l'assister dans sa mission »; et c'est lui qui a choisi
Balanquier.

Les députés de Toulouse doivent demander au duc
de Mayenne d'envoyer en Languedoc un prince de sa
maison et des troupes pour rétablir l'ordre. En vertu
d'une délibération spéciale, ils lui offrent, pour pour-

voir à la subsistance de ces troupes, 4.000 sacs de blé, 1.000 tonneaux de vin, 1.250 quintaux de poudre et 300.000 livres.

Pendant l'absence de Tournier, la charge de juge-mage devient vacante. Par lettre du 29 mars 1589, le Corps de ville la demande pour Etienne Tournier, en invoquant l'étendue de ses connaissances juridiques, les services qu'il ne cesse de rendre à ses concitoyens, et aussi la précarité de ses ressources. Il est exaucé.

Le nouveau magistrat dût s'acquitter de sa tâche avec un zèle exceptionnel, car il obtint un avancement particulièrement rapide. Vers la fin de cette même année 1589, une charge de conseiller au Parlement devint vacante par la mort du conseiller Duférier. Par des provisions du 20 décembre 1589, le duc de Mayenne n'hésita pas à la confier à Tournier, qui brûlait ainsi plusieurs échelons de la hiérarchie judiciaire; il espérait, par cette nomination, contrebalancer l'influence prise au Parlement par le parti des royalistes, des « politiques », et renforcer le parti des ligueurs.

Mais les partisans d'Henri III possèdent encore la majorité; ils redoutent l'entrée dans leur compagnie du bouillant avocat; ils exploitent contre lui le meurtre du premier président Duranti.

Leurs intrigues réussissent, et, malgré la nomination régulière dont il est l'objet, le Parlement refuse tout

net d'accueillir dans son sein Etienne Tournier. Il en conçoit une profonde humiliation et une grande amertume, qui vont l'amener à organiser et à diriger une véritable conspiration contre les parlementaires.

Henri III vient de tomber sous les coups du moine Clément, et le fanatisme est tel, qu'un *Te Deum* est chanté à Saint-Etienne, et que les fidèles ajoutent le nom de Clément aux litanies des saints.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Joyeuse arrive à Toulouse, porteur des ordres du duc de Mayenne; son dessein secret est de chasser l'évêque de Comminges, qui gouverne la ville grâce à l'étrange Confrérie du Saint-Sacrement, dont Tournier est l'âme, et qui groupe les ligueurs les plus sincères et les plus décidés.

Immédiatement, Joyeuse demande au Parlement de dissoudre la Confrérie, qui s'est établie sans autorisation. Mais les magistrats n'osent pas ordonner cette mesure, et se contentent d'enlever à Saint-Gelais le commandement de la cité.

L'évêque de Comminges ne se tient pas pour battu; et, tandis que Joyeuse se fortifie dans l'Archevêché, où il est logé, Tournier, Saint-Gelais et le Provincial des Minimes rassemblent la foule à l'église de la Dalbade. Le Provincial des Minimes monte en chaire et adjure l'évêque de combattre : « C'est à vous, saint prélat, comme à un autre Moïse, de

vous mettre à la tête de tous ces fidèles pour l'exécution d'un dessein si saint et si approuvé de Dieu. » Saint-Gelais ne se fait pas prier. Et on voit alors ce spectacle étrange : Mitré d'un casque, la cuirasse sur sa robe violette, la dague et la croix pastorale à la ceinture, tenant d'une main un crucifix, de l'autre une épée nue dont le fourreau disparaît sous un long chapelet, l'évêque de Comminges prend la tête d'une curieuse procession qui défile au chant des psaumes et au bruit des fanfares. Cordeliers et jacobins, capucins et carmes, minimes et feuillants, bourgeois et manants, hommes, femmes, enfants, la foule suit en désordre. Tous portent des croix et en même temps des épées, des piques ou des haches. Ils les brandissent au-dessus de leurs têtes en chantant les litanies et le *dies irae*. Devant cette horde déchaînée qui avance vers l'Archevêché, le maréchal de Joyeuse quitte la ville par la porte Saint-Étienne et se retire au château de Balma; il meurt bientôt après. Il est remplacé, à la tête des armées, par son fils, le P. Ange, qui troque le froc contre l'épée et devient maréchal de France avant de se retirer définitivement dans la paix du cloître.

Les Joyeuse étaient vaincus; mais le Parlement restait toujours fidèle au parti royaliste. Tournier décide

de l'abattre, et organise une vaste conspiration qui se propose de s'emparer de tous les magistrats.

L'émeute doit éclater le vendredi matin, 7 septembre 1590, au cri de « Vive Toulouse » ! cri de ralliement des conjurés. Etienne Tournier a établi son quartier général dans l'île de Tounis, isolée de la ville, et proche du Palais de Justice. Les habitants en sont tout dévoués à sa cause, ainsi d'ailleurs que ceux de la séditieuse rue des Couteliers.

Mais voici que la veille au soir, l'un des conjurés, Galli, fabricant de boutons, se rend chez son ami, le conseiller d'Assézat, et l'invite à ne pas paraître au Parlement le lendemain. D'Assézat — sans nul doute ancien juge d'instruction — intrigué par ce conseil, interroge si habilement Galli, qu'il en obtient tout le plan du complot : Le lendemain, des hommes armés envahiront à l'improviste le Palais de Justice et se saisiront de tous les officiers du Parlement.

Aussitôt, malgré la nuit noire, le conseiller court chez le président Bertrand. Celui-ci convoque ses collègues pour le lendemain de grand matin, et donne l'ordre aux capitouls d'armer leurs soldats et les bons citoyens, d'effectuer des patrouilles, et de fermer les portes de la ville pour en interdire l'entrée aux étrangers.

Le 7 septembre, les conseillers se rendent au Palais,

se demandant quel peut être le grave motif qui les fait déranger à une heure aussi insolite. Ils sont vite informés par d'Assézat et Bertrand, et s'empressent d'organiser la résistance. Ils envoient des émissaires dans toute la ville pour appeler leurs amis aux armes et renforcer la troupe qui vient du Capitole.

On arrête rapidement Galli et un autre conjuré, Bernes. L'un et l'autre : Galli, parce qu'on lui promet le pardon, Bernes, parce qu'on le menace de la torture, avouent tout ce qu'ils savent de la conspiration, et livrent le plan avec les noms des principaux meneurs.

Informé des mouvements qui sillonnent la ville, Tournier se doute que le complot est découvert. Quand il apprend l'arrestation de Galli et de Bernes, il se sent trahi. Que va-t-il faire ? reconnaître ses desseins et solliciter son pardon, ou bien prendre la fuite pour échapper à ceux qui cherchent à s'emparer de sa personne ! Ce serait bien mal le connaître. Loin de se décourager et de perdre son sang-froid, puisant au contraire dans le péril où il se trouve un surcroît d'audace et d'intrépidité, il ne songe qu'à faire face au danger ; et avec l'aide de ses fidèles, il se retranche dans l'île de Tounis, s'y fortifie solidement et élève des barricades pour barrer solidement le pont.

A l'époque, l'île de Tounis était dominée par une haute tour. C'est là que s'installe Tournier, faisant le

guet, surveillant les alentours, exaltant le courage de ses partisans en termes vibrants : « Si nous tardons à lever le masque, s'écrie-t-il, les derniers supplices seront notre partage. Nous voilà réduits à une situation où le parti le plus glorieux que nous ayons à prendre est de mourir les armes à la main, et de préférer la condition de succomber en braves gens à celle d'aller honteusement au-devant des fers de la justice. Ce parti que je vous propose n'est point la ressource d'un aveugle désespoir; c'est le plus sûr; il n'est pas dépourvu de l'espérance de réussir. Nos ennemis se rassurent sur le découragement qu'ils nous supposent; une attaque imprévue nous donnera sur eux tous les avantages de la surprise. Profitons des moments précieux pour le courage et inutiles pour la lâcheté, à moins que nous n'aimions mieux attendre que les suppôts de la justice viennent nous garotter et le bourreau se présenter pour nous conduire à l'échafaud. »

Le lendemain, dimanche, 9 septembre 1590, Etienne Tournier, toujours sur ses positions, est informé que deux conseillers au Parlement, Papus et Rességuier, assistent aux vêpres dans la chapelle des Cordeliers du Salin. Pour venger l'arrestation de Galli et Bernes, il décide de s'emparer des magistrats. A la tête de deux cents braves, il passe le pont de Tounis, pénètre

sans bruit dans la chapelle, enlève Papus et Rességuier qu'il emmène prisonniers dans l'île de Tounis.

Gros émoi du Parlement. Un corps de troupe est placé dans le Palais pour veiller à sa sécurité. Un autre corps est installé dans le Moulin du Château pour bloquer l'île de Tounis du côté de l'est. Les capitouls ont rejoint les magistrats. On décide de faire preuve d'énergie : Le Parlement sortira en corps et en robe rouge pour aller au-devant de Tournier, espérant qu'un tel appareil en imposera aux mutins.

Le président de Paulo, fidèle à sa devise : *Ad utrumque paratus*, laisse sa toque au Palais, coiffe le casque, met une cuirasse sur sa robe rouge, et saisit une épée. En cet accoutrement assez inattendu, il prend la tête de ses collègues. La compagnie se dirige ainsi vers le pont de Tounis, en criant : Que l'on prenne les armes et que l'on se joigne à la troupe des bons citoyens qui courent sus aux rebelles.

Mais les quartiers de la Dalbade et des Couteliers sont favorables à Tournier ; et les habitants au lieu de s'en laisser imposer, insultent les magistrats et les mitraillent de pierres et de projectiles divers lancés des fenêtres. Un chroniqueur raconte même « que les robes rouges sont souillées par des ordures ».

Le Parlement hésite et menace de rétrograder quand il est sauvé par le président Odet de Saint-Jean et

Antoine de Chalabre, abbé de Villeloin, accourus à son secours avec trois cents hommes bien armés.

La marche en avant peut continuer, mais par mesure de précaution, le président de Paulo fait arrêter deux habitants du quartier, Candeil et Flamand, et les place en tête du cortège.

On s'arrête à l'église de la Dalbade. Le président de Paulo, qui répugne à en arriver aux moyens extrêmes et à faire usage de la force, parce qu'il craint pour la vie des deux conseillers que Tournier retient toujours prisonniers dans l'île, essaie de parlementer, et délègue dans ce but le conseiller François Bertrand, sieur de Menneville.

Celui-ci offre le pardon à Tournier s'il consent à se rendre, mais les négociations sont vaines; Tournier répond qu'il mettra en liberté Papus et Res-éguier dès que Galli et Bernes auront été relâchés.

Le président de Paulo comprend alors qu'il sera obligé de le réduire par la force. Ce n'est point entreprise aisée. Pour se rendre maître de l'île, il faut s'emparer du pont, qui est solidement fortifié et couvert de barricades. L'infanterie se révélant impuissante, le Président envoie chercher des pièces de canon à l'Arsenal.

Quelques heures après, arrivent deux coulcuvrines. Elles sont mises en batterie devant l'église de la Dalbade et pointées vers le pont de Tounis. Le président de

Paulo, nouvel artilleur, fait ouvrir le feu. Aux premières volées, la barricade saute et le passage est forcé.

Etienne Tournier se rend compte alors que la partie est perdue, et qu'il faut abandonner la place. Préférant les dangers de fuite et les risques de mort à la capitulation, il crie le sauve-qui-peut; et montrant le poing à la Ville de Toulouse qu'il ne devait plus revoir, il se jette dans la Garonne, et gagne Saint-Cyprien à la nage. Les autres conjurés imitent son exemple et traversent le fleuve en utilisant les barques de pêche.

Quand le président de Paulo s'installe dans l'île de Tounis, il ne trouve plus trace des conjurés qui ont réussi à s'enfuir; il se contente de délivrer les conseillers Papus et Rességuier qui, au bruit de la canonnade, commençaient à trembler pour leur vie, bien que leurs geôliers ne leur aient fait aucun mal. Une garnison est installée dans l'île de Tounis.

Tel fut le dénouement de l'audacieuse conspiration montée par Etienne Tournier contre le Parlement qui avait refusé de l'accueillir dans son sein.

Tout complot se termine nécessairement par un procès. Un arrêt du 11 février 1591 « porte condamnation à mort par contumace, avec exécution en effigie, d'Etienne Tournier, Pierre Lézat, François Tabouët, docteurs et avocats au Parlement; Louis Vincent, dit

Capellier; Antoine Tournier, frère d'Etienne et procureur au Parlement; Antoine et Pierre Chansolle, Vidal, Huguet, Pierre Jordanet, Duron, Jaubard et Gaspard Gasaigue, tous convaincus du crime de lèse Majesté et conjuration contre l'Etat de la Ville. Les portraits des condamnés seront traînés sur la claie à la queue d'un cheval, puis exposés au pilori sur les places du Salin, Saint-Georges, Saint-Etienne, Saint-Sernin, Saint-Orens, la Daurade, la Capelle-Redonde, Rouaix, Arnaud-Bernard, devant l'église de la Dalbade et au fond de la rue de Tounis, du côté du Port-Vieux. Leurs biens seront confisqués. Etienne Tournier et Louis Vincent ayant été capitouls, leurs armoiries et portraits peints ou sculptés en la maison commune seront ôtés, rasés et effacés, et leurs noms rayés des registres de la Ville et du matricule du Palais ».

Cet arrêt est particulièrement intéressant parce qu'il nous révèle les noms des principaux conjurés de l'île de Tounis. Il marque la vengeance du Parlement à l'égard de celui qui avait juré sa perte, vengeance qui devait être définitive.

Après les événements que je viens de retracer, les troubles continuent encore longtemps à Toulouse. Le Parlement proclame un ordre à tous les vagabonds et gens sans aveu d'avoir à quitter la ville, sous peine de mort; il nomme quatre conseillers en qualité de com-

missaires pour effectuer des recherches et s'assurer de la personne des contrevenants!... Un capucin prêche à la Daurade, « qu'en cette Cour de Parlement, il y a plus d'hérétiques et de politiques qu'en la Cour du Parlement de Bordeaux; » deux conseillers sont commis pour interroger le prédicateur, en même temps que l'archevêque et les capitouls reçoivent l'ordre de l'expulser... Un autre moine se livre à des attaques violentes en présence d'un conseiller qui ne proteste pas; un arrêt condamne l'orateur à faire amende honorable la torche au poing par tous les carrefours de la ville, et le magistrat à le conduire par la main, tête nue... En 1594, une assemblée d'ecclésiastiques se tient à Toulouse, et vingt-cinq délégués se présentent aux portes du Palais. Michel Maurel, gardien du couvent des Cordeliers, prend la parole au nom de ses collègues : « Apprenant, dit-il, que l'on se dispose à reconnaître pour souverain le roi de Navarre, frappé d'excommunication, le Clergé régulier et séculier se voit dans l'obligation de fermer les églises de peur d'encourir des censures... » Presqu'en même temps, le duc de Joyeuse s'apprête à marcher contre le Parlement, qui se retire à Blagnac, puis à Castelsarrasin, où il siège le 6 mai 1595.

Mais bientôt, grâce au génie d'Henri IV, la paix

se rétablit à Toulouse comme dans le reste de la France.

Un traité est conclu entre Joyeuse et la Ville de Toulouse, enregistré au Parlement et présenté aux Etats de Lavaur, dont voici les clauses essentielles :

« Le dit sieur Joyeuse sera reconnu par ladite Ville de Tholose, pour gouverneur général du pays de Languedoc, et M. le duc Scipion de Joyeuse, son fils, pour lieutenant-général en son absence.

« A cette cause et pour satisfaire à leur volonté et intention, M. l'évêque de Comminges s'est retiré à son esvêché.

« Tous ceux qui sont sortis avec ledit sieur mareschal et depuis son occasion rentreront dans ladite ville et seront remis en exercice de leurs offices, honneurs et dignités.

« Le dit sieur mareschal promet d'oublier et de ne pas se ressentir de rien qui soit passé, et veut et entend que personne, tant d'une part que de l'autre, ne puisse estre recherché de rien qui soit advenu. »

En vertu de ce traité, Urbain de Saint-Gelais, protégé par sa dignité, va pouvoir remonter paisiblement sur son trône épiscopal de Saint-Bertrand.

A la même époque — le 1^{er} janvier 1596 — le roi signe l'édit de Folembray qui accorde une amnistie

générale à la Ville de Toulouse et aux autres villes du Languedoc qui ont embrassé le parti de la Ligue.

Dans cet article, dont vingt-quatre articles concernent les Toulousains, je signale en passant certaines dispositions particulièrement extraordinaires en matière judiciaire. Il est permis pendant deux ans à cent des membres les plus déclarés de la Ligue, sur la désignation qu'en fera le duc de Joyeuse, et à cent personnes s'étant signalées comme adversaires de la Ligue sur la désignation qu'en fera le duc de Ventadour, lieutenant-général de Languedoc, de récuser dans toutes leurs affaires, sans avoir à énoncer de motifs, trois présidents et conseillers de chaque Chambre du Parlement.

L'édit fut enregistré, le 26 mars 1596, par le Parlement qui siégeait encore à Castelsarrasin.

Il est complété par des lettres patentes, enregistrées à leur tour, le 2 avril 1596, par lesquelles le roi déclare formellement que l'émeute de Tounis est comprise dans l'absolution générale de l'édit de Folembray, et qu'elle bénéficie d'une seconde amnistie qu'il lui accorde spécialement.

Devant des promesses aussi formelles, Etienne Tournier jugea le moment venu de sortir de l'ombre où il se dissimulait depuis six ans, et de rentrer à Toulouse pour y poursuivre sa carrière d'avocat. Mais ses priè-

res et ses supplications demeurent vaines; le Parlement rend un arrêt portant que l'amnistie ne s'applique pas à ceux qui ont fait l'objet d'un arrêt de condamnation.

Alors, avec la belle ténacité qui le soutient au milieu des plus grands malheurs, il s'adresse au roi lui-même et obtient trois lettres de jussion en date des 28 juillet 1596, 27 août 1596 et 10 juin 1600.

Mais le Parlement n'abdique ni son indépendance, ni sa rancune. Au mépris du droit et de la justice, il refuse au seul Tournier le retour à Toulouse et l'exercice de sa profession. Le roi a pardonné avec cette bonhomie gasconne qui fit sa popularité; le Parlement n'a pas l'élégance d'imiter son geste.

Comprenant que sa cause est à jamais perdue, Tournier se résigne et se réfugie dans le duché d'Albret, à Nérac, où il reçoit l'asile des protestants qu'il n'a cessé de combattre. Pendant vingt ans, il va plaider devant la Chambre de l'Edit, à Nérac d'abord, puis à Agen.

Son éloquence persuasive, ses conseils éclairés, sa conscience professionnelle lui font acquérir rapidement la réputation d'un savant jurisconsulte, d'un avocat éminent et d'un citoyen vertueux.

La robe de sa prestation de serment est le réconfort de sa vieillesse, et adoucit ses dernières années. Il meurt en 1615, en proscrit, à Agen, le visage tourné

vers Toulouse, qu'il a aimée toute sa vie, et que son rêve ambitieux était de servir jusqu'à son dernier souffle.

De sa vie privée, nous savons très peu de chose. L'histoire nous rapporte seulement qu'il eut plusieurs enfants, et que ceux-ci purent habiter Toulouse d'où leur père était banni.

Un de ses petits-fils est l'abbé de Tournier qui s'est créé un grand renom comme humaniste et écrivain sacré.

Ses descendants entrèrent au Parlement qui avait repoussé leur grand-père; on compte parmi eux un président à mortier, un avocat général et plusieurs conseillers; la race des Tournier a pris une place importante, après comme avant lui, dans la Cour de Toulouse. Le dernier, né en 1768, fut reçu conseiller en 1786, à l'âge de dix-huit ans, pour mourir ensuite sur l'échafaud, le 6 juillet 1794, à peine âgé de vingt-six ans!

Telle fut la vie mouvementée de M^e Etienne Tournier. Elle nous a paru digne d'être relatée, parce qu'elle est attachante par ses tribulations, et qu'elle a été mêlée de très près à de multiples épisodes des guerres de Religion en Pays toulousain.

Certes, pour qui se contente d'une appréciation sommaire, votre confrère apparaît seulement comme un

grand conspirateur, et on ne le connaît que par l'épisode de l'île de Tounis. On ne voit en lui qu'un ligueur enragé, doué d'une animosité exceptionnelle envers les protestants et ceux qu'il considère comme leurs complices ou leurs alliés.

Mais à ce point de vue, il ne faut pas le juger avec nos idées modernes. Dans la ferme croyance de l'époque des guerres de Religion, abjurer la foi des ancêtres était en quelque sorte renier la patrie elle-même et bafouer les traditions séculaires les plus respectées. Pour un catholique, le fait d'embrasser la religion réformée, constituait une trahison vis-à-vis de la France autant qu'une hérésie.

Dans cette enceinte réservée au culte des lois, nous devons nous rappeler qu'avant les excès de la Ligue et après son exil, il fut un grand avocat; qu'il a bien mérité de la Cité et de la Magistrature; qu'il fut choisi comme capitoul et comme député à raison de ses qualités professionnelles.

Pour porter sur lui un jugement définitif, nous ne saurions mieux faire que d'adopter cette appréciation d'un annaliste : « Il a pu s'égarer dans l'erreur et céder à l'orgueil, jamais aux passions viles. Sa vie est belle malgré tous ses détours par l'unité de ses efforts. Il fut un de ces coureurs d'idéal, huguenots et ligueurs, cœurs profonds et fidèles à leur foi, qui ont préservé

la flamme et transmis le flambeau. Parmi eux, il méritait une place qu'on se doit de lui accorder. S'il y a des héros de robe, on ne saurait faire de difficulté à le mettre au nombre de ceux-ci, sans faire attention au parti qu'il avait embrassé et que tant de gens de bien embrassèrent comme lui. Il portait certes les choses aux dernières extrémités; mais cela même marque un courage élevé et une âme grande au delà du commun. N'est-ce pas là aussi le caractère des héros?

BIBLIOGRAPHIE

- ARAGON (Abbé). — *Histoire de Toulouse*. Toulouse, 1900.
- ARISTE (Louis) et BRAUD (Louis). — *Histoire populaire de Toulouse*. Toulouse, 1898.
- Biographie toulousaine*. Paris, 1823, Tome II.
- CAYLA et PERRIN-PAVIOT. — *Histoire de Toulouse*. Toulouse, 1839.
- COUZINET (Paul). — *Eloge de Duranti*. Toulouse, 1927.
- CRUPPI. — *Le Père Ange, duc de Joyeuse*.
- DUBEDAT. — *Histoire du Parlement de Toulouse*. Paris, 1885.
- LAFAILLE. — *Annales de la Ville de Toulouse*. Toulouse, 1701.
- LOMBARD (Le Frère). — *Histoire Manuscrite du Parlement de Toulouse* (Bibliothèque de la Cour d'Appel de Toulouse.)
- RAYNAL. — *Histoire de la Ville de Toulouse*. Toulouse, 1749.
- DU ROZOV. — *Annales de la Ville de Toulouse*. Paris, 1776.
- DOM DE VIC et DOM VAISSETTE. — *Histoire générale du Languedoc*. Toulouse, 1845 et 1889.

Nous remercions bien vivement M^e Pierre DE GORSSE, avocat à la Cour d'appel, des renseignements inédits qu'il nous a donnés.